

~~Ch. 30. (1. 4. 21)~~

I. 358.

Règlement du 10 juillet 1894 sur le service intérieur de la garde  
républicaine suivie des principes généraux de la subordination  
des marches estérieures de respect et de l'instruction du  
30 avril 1883 sur le service journalier et municipals.

B. Paris [1897].